

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

N°018/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation
26/05/2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le trente-et-un mai à vingt heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, WELKE Delphine, LASMARTRES Christophe, LAVEILLE Olivier, CEDEYN Jean-Claude.

Nombre de Conseillers

En exercice 11

Absents excusés : CAPELLE Christiane, AUMONT Alexis.

Présents 07

Votants 07

Absents non excusés : DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.

Dont Pouvoir 00

Pouvoir :

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet : Demandes d'aides et secours

Madame Le Maire présente au conseil municipal deux dossiers de demandes d'aides et secours, à savoir :

- **un premier dossier** pour un administré rencontrant des difficultés pour recouvrer sa dette auprès d'EDF (1 063.76 euros) et refus de celui-ci de lui accorder un échéancier en 4 fois. Les difficultés rencontrées sont liées à une situation au chômage et un retour à l'emploi fin août 2024. Madame Le Maire précise que c'est la première fois que l'administré demande une aide à la commune.

- **un deuxième dossier** d'une administrée rencontrant des difficultés pour régulariser sa dette auprès de sa mutuelle (450 euros). Madame Le Maire précise que l'administrée a bénéficié d'une aide accordée lors du conseil municipal du 15 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la situation des dossiers des deux administrés, décide par **7 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention** :

- Pour le **1^{er} dossier** : D'accorder une aide de **532 euros** (correspondant à la moitié de la dette), d'adresser un courrier à EDF sur lequel il sera précisé le montant de l'aide accordé et solliciter leur bienveillance en accordant un échéancier en 2 fois à l'administré pour le restant dû à savoir 531.76 euros,
- Pour le **2^e dossier** : **Rejet** de la demande d'aide au motif que l'administrée a déjà bénéficié d'une aide.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
 - Notification ou publication le :
- Le Maire